



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/JUTE.3/6
20 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE JUTE
ET LES ARTICLES EN JUTE, 2000

Deuxième session

Dhaka, 6-8 avril 2000

Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS FINALES

Résolution^{*}

La Conférence des Nations Unies sur le jute et les articles en jute, 2000,

S'étant réunie à Genève (Suisse), du 27 au 31 mars 2000, et à Dhaka (Bangladesh),
du 6 au 8 avril 2000,

Exprimant sa gratitude pour les installations et les services fournis par le Gouvernement bangladais et par le Secrétaire général de la CNUCED,

Exprimant sa reconnaissance au Président de la Conférence et aux autres membres du Bureau, ainsi qu'aux secrétariats de l'Organisation internationale du jute et de la CNUCED, pour leur contribution,

Ayant établi le texte de l'Instrument international de coopération sur le jute et les articles en jute, 2000, en anglais,

1. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir le texte de l'Instrument international de coopération sur le jute et les articles en jute, 2000 en arabe, chinois, espagnol, français et russe;

* Adoptée par la Conférence à sa deuxième partie, à Dhaka (Bangladesh), le 8 avril 2000.

2. *Prie également* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire de l'Instrument, de transmettre pour examen des exemplaires certifiés du texte de l'Instrument à tous les gouvernements et à toutes les organisations intergouvernementales invités à la Conférence, et de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Instrument soit ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, conformément à l'article 34 dudit instrument;

3. *Attire l'attention* sur les procédures pouvant être utilisées par les gouvernements et par les organisations intergouvernementales mentionnés à l'article 4 de l'Instrument pour devenir partie à l'Instrument international de coopération sur le jute et les articles en jute, 2000, et les invite à déposer les instruments appropriés à cette fin.

6ème séance plénière
Le 8 avril 2000
